

NOM, Prénom :

Classe :

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET ET DES SERVICES INFORMATIQUES DU LYCEE DES HORIZONS

Préambule :

La présente charte définit les conditions générales d'utilisation des moyens informatiques au sein du lycée. Elle représente un engagement de la part de l'utilisateur et génère des droits comme des devoirs.

1) Respect de la législation :

Internet n'est pas une zone de non-droit.

L'utilisation d'un système informatique quel qu'il soit est soumis au respect d'un certain nombre de textes de loi. Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- le non-respect des droits de la personne : atteinte à la vie privée, diffamation et injures, ...
- le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques : par le biais notamment de documents à caractère raciste, xénophobe, pédophile, pornographique, ou incitant à des conduites illégales.
- Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : copie, échange ou diffusion de toute production qui ne serait pas libre de droits.

Le principe de laïcité devra par ailleurs être respecté.

2) Accès aux ressources :

L'Etablissement s'est doté des moyens lui permettant de donner accès au réseau Internet et lui permettant d'héberger les productions des élèves. Une messagerie interne est également disponible.

L'accès aux services offerts se fait depuis les locaux de l'Etablissement : salles d'informatique, salles scientifiques, CDI.

L'Etablissement fait bénéficier l'utilisateur d'un accès aux services proposés **après acceptation de la Charte**. Pour les élèves mineurs, la signature de la Charte est subordonnée à l'accord des parents ou du représentant légal.

L'accès au réseau est soumis à une identification préalable de l'utilisateur. **L'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels.**

3) Droits et devoirs de l'utilisateur :

L'utilisateur s'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique et éducatif.

Il s'engage à respecter la législation en vigueur (voir § 1).

Il s'engage à ne pas perturber le fonctionnement du service et notamment :

- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ;
- ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ;
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres) ;
- ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines ;
- n'installer aucun logiciel, aucun programme exécutable.
- respecter le matériel

4) Contrôles et sanctions :

L'Etablissement se réserve le droit de contrôler toute page web visitée par les élèves ou hébergée par ses serveurs pour s'assurer du respect de la Charte.

Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des services.

Les écrans des postes élèves peuvent être visualisés à tout moment et à distance. Il appartient aux professeurs et aux encadrants de juger du caractère pédagogique de la consultation et donc de sa légitimité.

Le non-respect du contenu de cette Charte donnera systématiquement lieu à :

- une limitation de l'accès aux moyens informatiques, limitation dont la durée sera fixée pour chaque cas,
- des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur,
- des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Signature de l'élève

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature des parents

(Précédée de la mention "lu et approuvé »)